



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Maires et adjoints

Question écrite n° 16750

Texte de la question

M Gerard Leonard appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre de l'interieur, charge des collectivites territoriales, sur la parution, prevue initialement en juin 1989, d'un guide relatif aux obligations des maires en leur qualite d'agents de l'Etat. Ce guide, elabore sous l'egide de la direction generale des collectivites territoriales, recapitule de maniere exhaustive les differents travaux, notamment de renseignements effectues par les maires et opere une distinction entre les missions a caractere obligatoire et les taches facultatives. Ce document revet un interet particulier pour les maires qui ne savent pas toujours quel comportement adopter face a ces demandes de renseignements particulierement abondantes, parfois indument presentees a eux et qui leur occasionnent un surcroit de travail non negligeable. Il lui demande en consequence si le projet de publication de ce document peut voir le jour avant la fin de l'annee.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme l'indique l'honorable parlementaire, un travail minutieux a ete effectue pour recenser les charges pesant sur les maires lorsqu'ils agissent au nom de l'Etat. Les resultats de cette enquete ont ete, dans un premier temps, communiquees a tous les ministeres concernes, afin d'appeler leur attention sur la necessite de simplifier les procedures et d'alliger ainsi les charges pesant sur les maires lorsqu'ils agissent au nom de l'Etat. Leurs reponses ont permis l'elaboration d'un projet de document qui comporte la liste des prestations assurees par les maires au nom de l'Etat et qui distingue celles qui sont obligatoires et celles qui sont facultatives. Ce projet de document a ete transmis aux ministeres concernes qui n'ont pas encore tous fait connaitre leur avis definitif. Par ailleurs, il a paru souhaitable de completer le premier projet par un inventaire des procedures liees a l'organisation des principales elections professionnelles, de maniere a disposer d'un document complet. Ces elements expliquent le retard apporte a la parution de ce guide. Le ministere de l'interieur est tres conscient de l'interet qui s'attache a ce que les maires disposent, dans les meilleurs delais, d'un document de reference qui soit a la fois incontestable et tres precis et entend faire le necessaire pour que la parution intervienne dans les premiers mois de 1990.

Données clés

Auteur : [M. Leonard Gerard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16750

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 août 1989, page 3604